L'ELEVATEUR OU PLATEFORME ELEVATRICE

L'élévateur ou plate-forme élévatrice électrique répond aux besoins d'accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite concernant les circulations verticales dans un bâtiment public ou privé. Il est installé pour permettre le franchissement de quelques marches ou d'un dénivelé et se substitue à un plan incliné quand celui-ci ne peut être mis en œuvre faute de place suffisante.

Les types d'élévateurs ou de plateforme élévatrice

Ouvert avec nacelle, sans gaine pouvant être installés jusqu'à une hauteur de 0,50 m.
Ouvert avec nacelle, gaine et portillon installés jusqu'à une hauteur de 1,20 m
Fermé avec gaine fermée et porte installés jusqu'à une hauteur de 3,20 m
Certains élévateurs permettent de franchir plusieurs paliers jusqu'à 10 mètres de hauteur.

Avantages

Esthétisme
Simplicité d'utilisation et mise en œuvre rapide
Moins contraignant qu'un ascenseur
Modularité et respect de l'environnement
Coût et maintenance
Intérieur comme extérieur

Inconvénients

Encombrement

Coûts

Prix d'un élévateur PMR : de 3000 à 12000 € en fonction de différents critères (type et modèle, nombre de marches ou hauteur à franchir, matériaux souhaités, capacité).
Pose peu onéreuse comprise entre 600 et 1200 € (fonction de la taille et de la hauteur de l'élévateur).
Entretien régulier (2 à 4 visites par an selon utilisation), le contrat coûtera entre 150 et 500 €.

Financements possibles

Les ascenseurs privatifs sont éligibles à l'obtention d'un crédit d'impôts[1] si l'élévateur est installé à votre domicile (résidence principale).
http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3859-PGP

L'élévateur améliore le confort et la sécurité des personnes handicapées ou à mobilité réduite et favorise l'accès aux services publics et leur maintien à domicile !

Images : source internet

[1]Un crédit d'impôt sur le revenu en faveur de l'aide aux personnes, codifié sous l'article 200 quater A du code général des impôts (CGI), est accordé pour les dépenses supportées par les contribuable au titre, d'une part, de l'installation ou du remplacement d'équipements, limitativement énumérés, spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées et, d'autre part, de travaux prescrits par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et de la réalisation de diagnostics préalables à ces travaux.

CAUE DE LA MARTINIQUE
Tél. : 0596 70 10 10 - Mail : contact@caue-martinique.com
31, Avenue Pasteur 97200 Fort de France
www.caue-martinique.com - facebook/cauemartinique